

Réparer la nature : comment passer à la vitesse supérieure ?

(Reporterre) [Lorène Lavocat et David Richard](#) le 28 octobre 2021

https://reporterre.net/Reparer-la-nature-comment-passer-a-la-vitesse-superieure?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=nl_quotidienne

Cours d'eau, friches, prairies... Très demandée, la restauration d'espaces dégradés n'en est pourtant qu'à ses balbutiements. Par manque de moyens, de volonté politique ou de débat public, la renaturation peine à se développer.

[4/4 Réparer la nature, l'autre urgence écologique] - *Alors que le vivant s'effondre, la restauration écologique apparaît comme le seul rempart capable de « renaturer » à long terme les espaces dégradés. Des projets à Sarcelles, à Marseille ou sur le Rhône ont déjà permis à la diversité de la vie de reprendre ses droits. Mais peut-on vraiment réparer ce qu'on a détruit ? Et comment aller plus vite ? Enquête en quatre parties.*

- **Volet 1** — [Réparer fleuves, forêts et prairies pour retrouver la biodiversité](#)
- **Volet 2** — [À Marseille, une nurserie de poissons pour repeupler les récifs](#)
- **Volet 3** — [Nature : peut-on réparer ce que l'on a détruit ?](#)

Le Grand Lyon vient d'adopter son plan nature : [44 millions d'investissements](#) sur six ans, pour raviver le vivant dans la métropole. « *On récupère des friches, des délaissés de voirie, des remblais, des zones agricoles, qu'on va transformer en forêt urbaine ou en prairie* », expose Pierre Athanaze, vice-président en charge de l'environnement. Dans la capitale des Gaules, la renaturation a le vent en poupe. Comme partout ailleurs : « *Il y a une belle dynamique depuis quelques années sur le génie écologique* », constate Delphine Jung, à l'Office français de la biodiversité (OFB). Cours d'eau, friches, prairies, zones humides... les opérations de réhabilitation se multiplient.

Impossible cependant de dresser un état des lieux complet de la restauration, car aucun inventaire n'a été réalisé au niveau national, et beaucoup d'actions passent sous les radars. Alors que sait-on ? Côté rivière, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, une des plus volontaristes en la matière, a réhabilité 110 km de cours d'eau depuis 2019 ; des opérations sont encore prévues sur [190 km](#). C'est à la fois beaucoup et peu, au regard des 150 000 km de rivière qui parcourent le bassin. En montagne, l'association Mountain Wilderness a mené en vingt ans près de soixante-dix chantiers pour [démonter remontées mécaniques inutilisées](#), clôtures abandonnées et bâtiments délaissés qui empêchent le retour du sauvage dans les massifs. Mais sa cartographie en ligne compte encore des [centaines d'installations obsolètes à retirer](#).

Côté reconversion de friches, l'Agence de la transition écologique (Ademe) a accompagné une dizaine d'opérations par an entre 2010 et 2020 ; or en 2018, les inventaires des sites pollués — [Basol](#) et [Basias](#) — recensaient 6 798 sites pollués « *appelant à une action des pouvoirs publics* » et 300 000 sites « *susceptibles d'engendrer des pollutions, en activité ou abandonnés* » [1]. Côté désartificialisation enfin, France Stratégie a épluché les [fichiers fonciers](#), qui dénombrent les surfaces d'espaces naturels, agricoles et forestiers gagnées chaque année. Ces changements représentent entre 1 800 et 4 800 hectares

par an. Sauf qu'il s'agit bien souvent de reclassements de terrains à bâtir en espaces naturels ou agricoles. Rien à voir donc avec de la renaturation.

Dans le même temps, chaque année, entre [20 000 et 30 000 hectares](#) d'espaces naturels ou agricoles sont artificialisés en France. La réhabilitation écologique semble ainsi bien loin de pouvoir freiner le rouleau compresseur de la destruction du vivant. En 2010, la France s'était pourtant engagée, dans le cadre des [objectifs d'Aichi](#), à restaurer 15 % de ses écosystèmes d'ici à 2020. À l'heure du bilan, le constat est amer : nous ne sommes parvenus qu'à des îlots de nature restaurée dans un océan de béton.

Manque de moyens et de volonté politique

Il y a pourtant du potentiel, et de la demande : *« Dès qu'il y a des appels à projets, des Agences de l'eau ou de l'Office français de la biodiversité, les propositions affluent »,* constate Delphine Jung. *« De plus en plus d'industriels et de collectivités viennent nous trouver »,* observe Elsa Limasset, qui s'intéresse à la reconversion des friches au sein du BRGM. Même son de cloche à l'Ademe : *« Avec le [plan de relance](#), le gouvernement a mis en place un fonds pour la reconversion des friches, et on est passés de 10 à 100 opérations financées en un an,* expose Laurent Chateau. *Des projets, il y en a, ce sont les moyens qui manquent. »*

Comment, dès lors, passer à la vitesse supérieure ? *« Pour que ça marche, il faudrait restaurer de grandes surfaces, qui seraient ensuite protégées,* explique Harold Levrel, économiste à AgroParisTech. *Il faudrait une planification écologique, avec des moyens pérennes. Or en France, on fonctionne par projets, au coup par coup, avec des petits arrangements au niveau local, et ça ne marche pas. »* En clair, la réussite des opérations de restauration dépend de la bonne volonté des acteurs locaux, et de l'épaisseur des enveloppes allouées.

Harold Levrel a sorti sa calculatrice. Selon lui, il existe trois dispositifs publics pérennes pour financer les programmes de restauration. La redevance pour prélèvement d'eau — [396,7 millions d'euros](#) en 2018 — à destination des Agences de l'eau et l'OFB. La taxe de francisation des bateaux de plaisance — environ 37,5 millions d'euros en 2019 — qui alimente le budget du Conservatoire du littoral, en partie pour rétablir les milieux côtiers. Ainsi qu'une part de la taxe d'aménagement affectée aux espaces naturels sensibles — autour de 300 millions d'euros en 2018 — que les collectivités peuvent allouer à des opérations de renaturation. Soit quelque 734 millions d'euros. Auxquels s'ajoutent des appels à projets, des financements privés, etc. *« L'ensemble des moyens attribués à la dépollution et la renaturation de sols en France, secteur public et privé confondu, s'élevaient à 1,95 milliard d'euros en 2018 »,* dit M. Levrel. En comparaison, *« la désartificialisation de 235 km² [qui correspondent à la surface bétonnée en 2019] conduirait à un coût situé entre 22 et 92 milliards d'euros, selon les niveaux d'exigence »,* a chiffré l'économiste.

« Planter des milliers d'arbres, c'est bien, mais réhabiliter des sols, reconverter des friches, c'est aussi essentiel. »

Autrement dit, une « vraie » renaturation, ça coûte cher. Faute de moyens suffisants, beaucoup de collectivités optent donc pour une version allégée. *« Plein d'initiatives voient le jour, mais elles sont généralement ponctuelles et très localisées, sans stratégie globale,* explique Gwendoline Grandin, à l'Agence régionale de biodiversité d'Île-de-France. *Et il y a beaucoup de verdissement. »* On plante quelques arbres, on installe des bacs potagers ou des toits végétalisés. Or *« pour que la renaturation fonctionne, il faut passer par la reconquête de la pleine terre, avec un travail sur le sol, et créer des espaces les plus fonctionnels possibles et connectés entre eux, pour avoir des corridors écologiques où peuvent circuler les espèces »,* dit-elle. Estelle Hedri, ingénieure à Valorhiz, une entreprise spécialisée en génie pédologique, dresse le même constat : *« Il y a beaucoup d'effets d'annonce, surtout après les élections, où chaque collectivité rivalise en nombre d'arbres plantés,* observe-t-elle. *Planter des milliers d'arbres, c'est bien, mais réhabiliter des sols, reconverter des friches, c'est aussi essentiel. »*

Pas d'obligation à restaurer

La loi fixe pourtant des objectifs ambitieux. Au niveau européen d'abord, la [directive habitats](#), adoptée en 1992, oblige les États à « *assurer le maintien ou le rétablissement, dans un état de conservation jugé favorable, des habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvage d'intérêt communautaire* ». La directive-cadre sur l'eau de 2000 incite également à la restauration des cours d'eau afin d'atteindre leur « *bon état écologique* ». En France, les textes s'empilent qui visent une reconquête de la biodiversité, telle la [Stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020](#) qui entendait renforcer la « *restauration de milieux naturels et de continuités écologiques* ».

Car un objectif, si audacieux soit-il, ne devient réalité que s'il se trouve décliné en mesures concrètes. Et c'est là, semble-t-il, que le bât blesse. Il n'existe pas d'obligation à restaurer. Ou plutôt : les aménageurs — publics ou privés — ne sont tenus de restaurer qu'en contrepartie de ce qu'ils viennent de détruire. C'est ce qu'on appelle la compensation, inscrite dans nos textes depuis 1976. « *En termes de chiffre d'affaires, on estime dans les grandes lignes que la moitié des projets de restauration sont le fruit de mesures compensatoires* », estime Delphine Jung. L'autre moitié provenant de démarches volontaires des collectivités.

Plus récemment, l'objectif de « *zéro artificialisation nette* », écrit dans la [loi Climat et résilience](#), poursuit cette même vision : il s'agit de renaturer l'équivalent des surfaces que l'on a bétonnées. Or les études s'accumulent et démontrent que la compensation ne permet pas de freiner l'effondrement du vivant : d'après une [analyse parue en 2019](#), dans 80 % des cas, les mesures de compensation ne permettent pas d'éviter une perte de biodiversité. Autrement dit, la stratégie des gouvernements depuis plus de trente ans pour booster la restauration mène dans une impasse écologique.

Pour Harold Levrel, le problème vient surtout du fait qu'en France, « *on mène de la compensation low cost* », sans contrôle ni évaluation. « *Bien souvent, un aménageur va aller voir quelques agriculteurs, financer la plantation de haies, retirer des drains, etc. et on va considérer que c'est suffisant*, dit-il. *Ça ne compense pas la perte de biodiversité, mais tout le monde y trouve son compte : l'aménageur, parce que ça ne lui coûte pas trop cher, les agriculteurs, et l'administration, qui n'a de toute façon pas les moyens de contrôler l'efficacité de la compensation.* » La police de l'environnement a connu une baisse continue de ses effectifs depuis dix ans.

Aux États-Unis, certains états disposent d'agences indépendantes qui fixent le prix de la compensation : « *Il correspond au coût de la restauration écologique, au coût du foncier, ainsi qu'à celui de la conservation de cet espace* », explique l'économiste. Les montants ainsi demandés aux aménageurs s'élèvent vite. « *Sur certaines zones humides, on dépasse le million de dollars — ça peut alors monter jusqu'à 2,2 millions — et pour le reste, on tourne entre 80 000 et 400 000 euros par hectare, alors qu'en France, on tourne autour de 15 000 à 30 000 euros l'hectare*, dit M. Levrel. *Avec ce type de budget, on fait des choses conséquentes. Et surtout, ça augmente le coût de la destruction des milieux.* » Dans [un rapport](#) à destination du ministère de l'Écologie, publié en juillet 2019, France Stratégie proposait également de pérenniser et de renflouer les caisses de la restauration. Une des pistes évoquées serait de « *financer la renaturation en ajoutant une composante "artificialisation" à la taxe d'aménagement et en reversant les recettes pour financer les opérations de renaturation des sols et de densification du foncier bâti existant* ».

Une réappropriation démocratique de la restauration

Mais « *la loi et ses déclinaisons ne suffisent pas*, observe Philippe Branchu, du département villes durables au [Cerema](#). *Il faut que les gens s'approprient le sujet et que la restauration réponde à des enjeux locaux, comme la lutte contre les inondations ou les îlots de chaleur* ». Sur le terrain en effet, le déploiement de la restauration se heurte bien souvent à de fortes oppositions.

À l'été 2020, [un conflit a éclaté](#) dans la Drôme entre la Confédération paysanne locale et l'Association pour la protection des animaux sauvages (Aspas), conduite notamment par Gilbert Cochet. En jeu : la création de [réserves de vie sauvage](#) — destinées au réensauvagement — sur des terres agricoles. « *La spoliation et l'ensauvagement des terres [mettent] en danger la diversité des activités humaines rurales : les espaces naturels, agricoles et forestiers, doivent rester lieu de vie et outil de travail des ruraux* », dénonçait le syndicat paysan dans [une lettre](#). Les propriétaires de moulins sont également vent debout contre la [suppression des barrages sur les rivières](#). Les projets de restauration de marais en Camargue ou de [renaturation de la forêt de Romainville](#) en Île-de-France ont aussi provoqué de vives tensions.

Pourtant, selon la philosophe Virginie Maris, « *l'écologie de la restauration pourrait être une opportunité de reconnexion des gens avec la nature* ». Les opérations menées pourraient ainsi permettre de « *créer des lieux d'éducation à l'environnement, de sciences participatives, d'accueil du public* ». Il faudrait pour ce faire permettre aux habitants de s'approprier des projets souvent vécus comme hors-sol et imposés. Dans une analyse publiée sur [Lundi matin](#), le docteur en agronomie et écologie Nicolas Romillac estime ainsi que la restauration est très souvent guidée par des considérations purement techniques, prises par ingénieurs et des écologues, « *sans débat public et sans consultation de l'ensemble de la société* ».

« Il faudrait que les habitants soient associés aux opérations et participent à la prise de décision. »

Or, explique-t-il, « *la restauration écologique est donc une question hautement politique* ». Car pour un écosystème donné, on peut décider de multiples restaurations possibles : les causses cévenols sont aujourd'hui des prairies truffées de buis, mais ils étaient jadis couverts de forêt... Quel milieu veut-on alors restaurer ? « *Le choix de l'écosystème de référence [qui servira à orienter les travaux entrepris dans l'écosystème qu'on vise à restaurer] est toujours subjectif*, abonde James Aronson, ancien chercheur au CNRS. *Beaucoup de conflits sont liés au fait qu'on ne définit pas collectivement ce qu'on attend de la restauration ou de la réhabilitation d'un écosystème. Il faudrait que les habitants soient associés aux opérations, et participent à la prise de décision sur quelle sorte et quelle approche de restauration ils veulent.* » Une participation qui, pour le moment, se résume souvent à des réunions publiques et des actions de « *pédagogie* ».

« *Pourquoi ne pas se demander de quels écosystèmes a besoin la société actuelle pour affronter les crises du climat et de la biodiversité ? Ou plutôt, de quels écosystèmes nous avons besoin pour construire des sociétés libérées du capitalisme et du patriarcat ?* » interroge encore Nicolas Romillac, avant de préciser : « *Si chaque société existe parce qu'il y a un écosystème qui la soutient, alors les mouvements sociaux doivent prendre position et dire explicitement de quel écosystème ils ont besoin pour réaliser leur projet de société.* » En d'autres termes, il faut une réappropriation démocratique de la restauration.